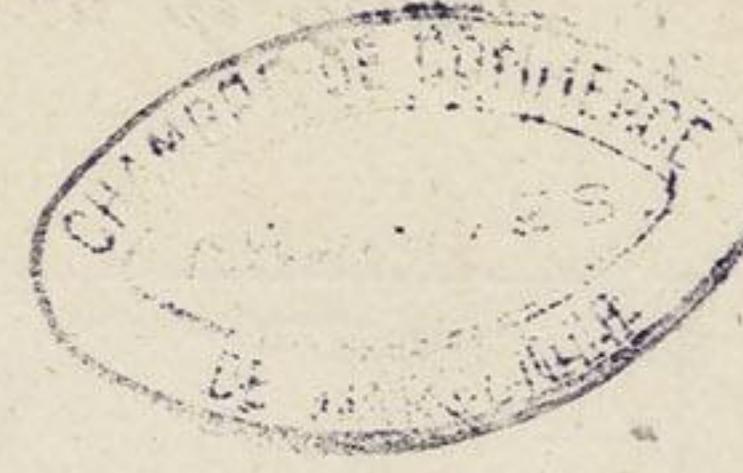


Marseille, le 8 Septembre 1830.



M

Notre bien-aimé père G. Gil, chef de notre Raison de Commerce, a terminé ses jours le 3 de ce mois, emportant dans la tombe l'estime de ses amis et les regrets bien vifs de tous les siens.

En vous annonçant avec la plus profonde douleur la perte d'un père cher & vivement regretté, nous avons l'honneur de vous faire part, M^e , de la continuation de notre Commerce social avec notre mère, héritière, jouissant de la demi des biens de feu notre père.

Ainsi, notre Commerce établi par notre circulaire du 1^{er} Octobre dernier, & dont la continuation vous est annoncée par cette nouvelle circulaire, ne subit, par la mort de notre père, d'autre changement que celui résultant de la représentation de ce dernier par sa veuve, notre excellente mère.

En mémoire de celui que nous regrettons, la Raison de Commerce demeure la même.

Ci-bas les signatures de la Raison Sociale, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

Tous espérons, M^e , que vous voudrez bien nous accorder la même confiance que vous nous avez accordée depuis long-temps.

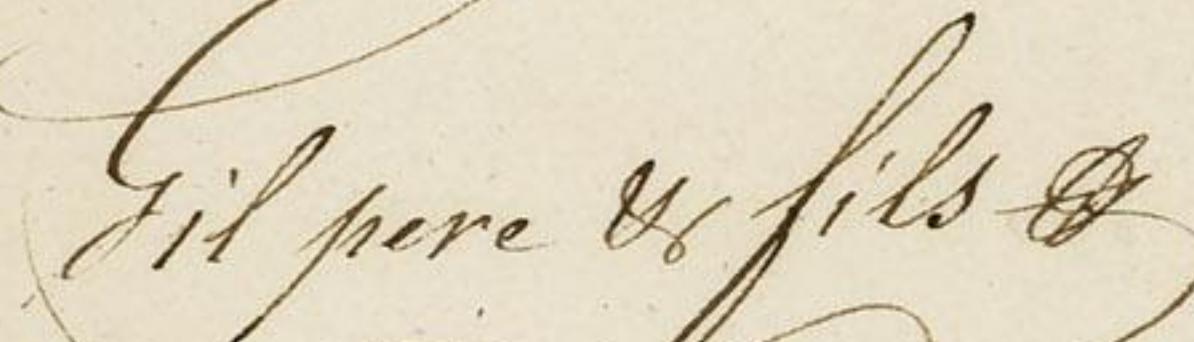
Nous avons l'honneur de vous saluer.

Gil père et fils.

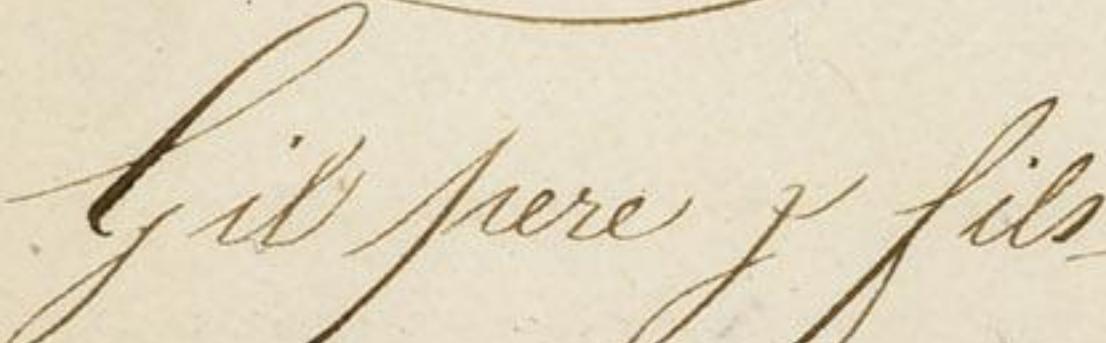
Notre mère Veuve G. Gil signera: Gil père et fils

A cursive signature of "Gil père et fils" in black ink, with a decorative flourish underneath.

Antoine Gil fils aîné continuera de signer:

A cursive signature of "Gil père & fils" in black ink, with a decorative flourish underneath.

Frédéric Gil fils cadet continuera de signer:

A cursive signature of "Gil père & fils" in black ink, with a decorative flourish underneath.